

12/01/2021 Pyrénées-Orientales : la préfecture ferme le col de Banyuls et autres points de passage secondaires de la frontière - lindependant.fr

Pyrénées-Orientales : la préfecture ferme le col de Banyuls et autres points de passage Secondaires de la frontière



Publié le 08/01/2021 à 15:04, mis à jour à 16:57

L'arrêté est valable à partir du lundi 11 janvier, que ce soit Sur la côte Vermeille, dans les Albères ou en Cerdagne.

La disposition avait été évoquée lors du renforcement des contrôles à la frontière en novembre dernier, tant dans le cadre de la lutte antiterroriste que dans celui de la lutte contre l'immigration. C'est désormais chose faite. Le préfet des Pyrénées-Orientales Etienne Stos5kopf, après négociation avec les autorités espagnoles, vient de prendre un arrêté pour fermer les points de passage secondaires permettant de franchir la frontière. Parmi ces axes, le plus emblématique de tous, le col de Banyuls-Sur-Mer, qui avait permis le transit de milliers de réfugiés e5pagnols pendant la Retirada en 1939, très apprécié des cyclistes et randonneurs.

Voici la liste complète des routes et accès désormais barrés à la circulation :

Col de Banyuls

Col de Coustouges (D3)

Col de Manrell - Las lilas (D13)

Chemin d'Aja (entre Palau de Cerdagne et Puigcerda)

Route de la Vignole Enveitg (D34)

La circulation y sera strictement interdite, à tous les véhicules **comme aux piétons**, à compter de ce lundi 11 janvier 2021, 11 heures et ceci à titre temporaire, précise l'arrêté, mais "jusqu'à nouvel ordre".